

2

Le dispositif Cifre : enjeu national et montée en puissance dans le cadre de la Loi de Programmation de la Recherche

Nicolas DAUBRESSE

Chef du département de la recherche partenariale
et de l'innovation ouverte, DGRI, MESR



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

DGRI



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Journée CIFRE 2023 du mardi 14 mars 2023 / CNAM - amphithéâtre Abbé- Grégoire, 292 rue Saint-Martin,
Paris 3^{ème}

***Le dispositif CIFRE : Enjeu national et montée en puissance dans le
cadre de la loi de programmation de la recherche (LPR)***

Nicolas DAUBRESSE, Chef du département de la recherche partenariale et de l'innovation ouverte à la
Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI)

Sommaire

a. Contexte

b. Montée en puissance constante du dispositif CIFRE

c. Renforcement du dispositif avec la LPR

d. Impact et données clés du dispositif CIFRE

e. Revalorisation du salaire minimum des doctorants CIFRE

f. Quelques données et chiffres clés

g. Conclusion

Depuis 1981, le dispositif Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) constitue un dispositif très apprécié pour le développement de la recherche privée en France et la création de partenariats entre les entreprises et les organismes publics de recherche avec un double objectif :

- ✓ de placer les doctorants dans des conditions d'emploi scientifique ;
- ✓ de favoriser le développement de la recherche partenariale entre le milieu académique et les entreprises ; afin de créer de la valeur et de l'emploi, et pour accroître la compétitivité des entreprises.

Les principaux bénéficiaires pour les 3 acteurs du dispositif CIFRE sont :

- ✓ pour les **doctorants** : obtenir une forte employabilité (90% dans les 6 mois) et obtenir des conditions de travail et de soutenance optimales ;
- ✓ pour les **entreprises** : se doter d'une ressource humaine performante et sécuriser le temps consacré à la R&D ;
- ✓ pour les **laboratoires** : offrir une voie de professionnalisation pour les doctorants et se doter d'un potentiel de transfert et de la valorisation de la recherche.

Le dispositif CIFRE est un dispositif historique de soutien à la recherche partenariale qui existe depuis maintenant 1981.

Il est piloté par la Direction générale de la Recherche et de l'Innovation (DGRI) du ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche qui le finance intégralement sur son budget d'intervention (BOP 172).

l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) est l'opérateur historique du ministère pour déployer le dispositif CIFRE qui regroupe à ce jour plus de 4 500 partenariats actifs signés avec des entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité.

→Dispositif qui a connu de nombreuses déclinaisons au niveau national (CIFRE Défense) et international (CIFRE-Maroc) et qui continu d'inspirer des politiques publiques (COFRA).

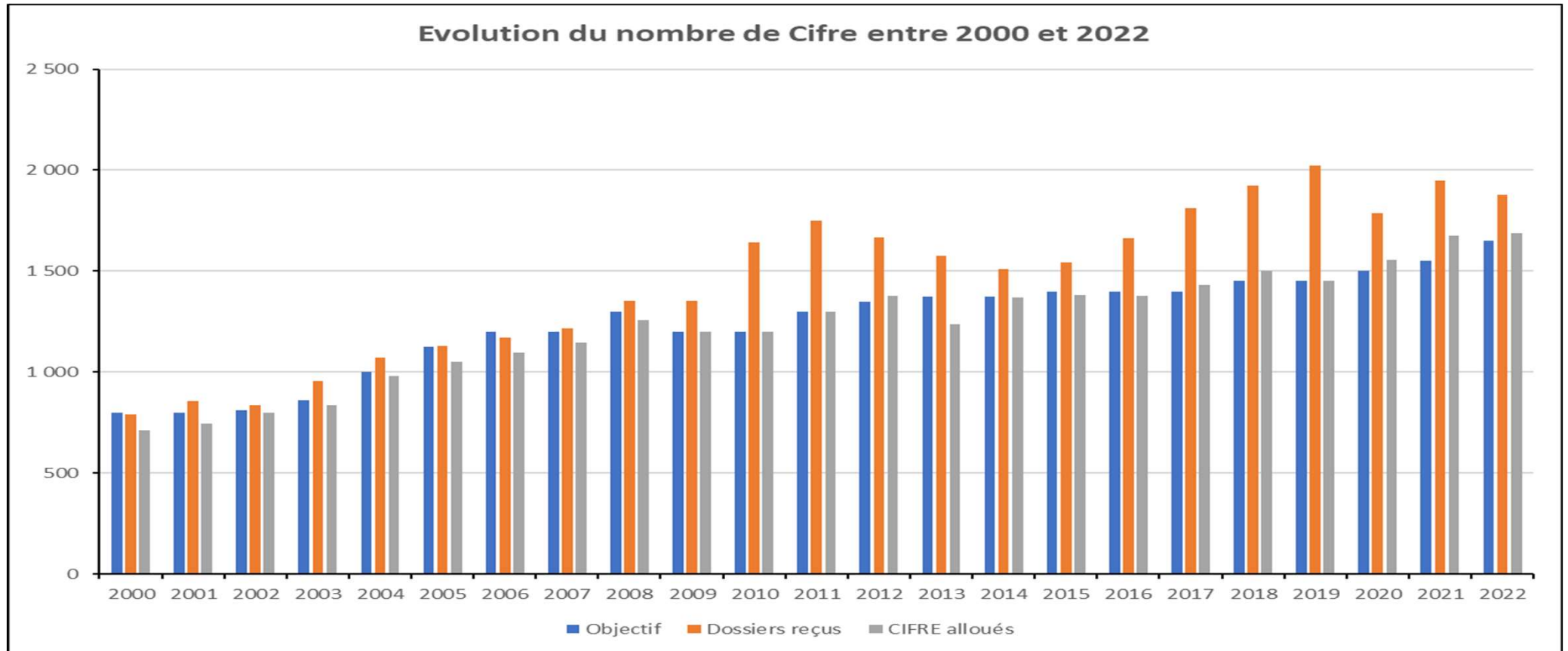
b. Montée en puissance constante du dispositif CIFRE

Entre 2010 et 2020, le dispositif a été de plus en plus plébiscité entraînant mécaniquement une saturation (en particulier en 2018, 2019 et 2020) et un allongement des délais de traitement incompatible avec les attentes des bénéficiaires.

Ainsi, depuis 2010, Il y a ainsi 25% de doctorants CIFRE en plus, tous domaines confondus, qui sont financés annuellement par ce dispositif (*cf. graphique suivant*)

Le nombre de demandes progresse donc fortement depuis de nombreuses années et montre, le grand intérêt, tant des entreprises (dont les associations et les collectivités), des opérateurs de recherche publique, que des jeunes diplômés pour cet outil de la recherche partenariale.

→ Face à cette situation de tension sur le dispositif et afin de répondre au besoin, il a donc été décidé de porter une mesure spécifique de renforcement du dispositif CIFRE dans la cadre de la loi de Programmation de la Recherche (LPR).



Graph.1 : Evolution du nombre de Cifre entre 2000 et 2022
Taux de sélectivité en 2022 : 90%

C. Renforcement du dispositif avec la LPR

Dans le cadre de la loi de programmation pour la Recherche (LPR), et afin de soutenir de manière pérenne la montée en puissance du dispositif, il a été prévu un renforcement sensible du dispositif dès 2021, avec la perspective d'une augmentation de 50% du nombre de thèses CIFRE pour atteindre 2150 CIFRE par an en 2027 soit une augmentation d'environ +100 nouvelles CIFRE par an.

- En 2021 : premier budget renforcé par la LPR de **63,3 M€** pour **1550 CIFRE**
- En 2022 : deuxième budget renforcé par la LPR de **65,55 M€** pour **1650 CIFRE**
- En 2023 : troisième budget renforcé par la LPR de **68,84 M€** pour **1750 CIFRE**

➔ **La Loi de programmation pour la Recherche (LPR) permet donc de préserver et de renforcer sensiblement le dispositif CIFRE tout en l'inscrivant dans une démarche pluriannuelle.**

d. Impact et évaluation du dispositif CIFRE

Forte employabilité. Les docteurs CIFRE accèdent rapidement à l'emploi : 91 % ont un emploi au cours de la première année avec la fin de la convention et 97 % dans les 5 ans.

Une évaluation d'impact économique a été lancée en 2019 afin de quantifier les effets du dispositif sur l'employabilité des doctorants mais également sur l'activité de R&D des entreprises et leur développement économique ainsi que sur l'activité de recherche des laboratoires académiques.

- ✓ Plus de 70 % des doctorants CIFRE rejoignent ou poursuivent leur carrière professionnelle dans le secteur privé, contre moins de 50 % de l'ensemble des docteurs.
- ✓ Près des trois quarts des docteurs CIFRE en début de carrière, soit un an après la fin de la convention, sont recrutés sur des missions de R&D et 70 % travaillent toujours en R&D cinq ans après la fin de leur CIFRE (contre 20 % de l'ensemble des docteurs).

➔ Le dispositif CIFRE constitue donc un levier significatif pour initier et renforcer les coopérations public-privé en R&D et favoriser ainsi l'émergence de nouvelles compétences ainsi que la création ou l'amélioration de biens ou services.

e. Revalorisation du salaire minimum des doctorants CIFRE

Depuis le 1^{er} janvier 2023, et en harmonie avec l'arrêté du 26 décembre 2022 fixant le montant minimum de la rémunération du doctorant contractuel, une revalorisation du salaire brut annuel progressive interviendra sur quatre années consécutives, à savoir :

- ✓ en 2023 : **2 044,12€ brut/mois**, soit 24 529,44 € brut/an;
- ✓ en 2024 : **2 100€ brut/mois**, soit 25 200€ brut/an;
- ✓ en 2025 : **2 200€ brut/mois**, soit 26 400€ brut/an;
- ✓ en 2026 : **2 300€ brut/mois**, soit 27 600€ brut/an.

➔ Dans le cadre de la loi de Programmation de la Recherche (LPR), poursuite de la revalorisation des doctorants dans une approche pluriannuelle.

➔ Application au dispositif CIFRE de cette revalorisation avec une communication et une action spécifique faite par l'ANRT en ce sens.

f. Quelques données et chiffres clés

Domaines scientifiques

- domaines **STIC (22%)** et sciences pour l'ingénieur (17%) restent majoritaires
- domaine des sciences de l'Homme en 3^{ème} position avec 17%

Structures bénéficiaires

- Les **grands groupes (39%)** dépassent les PME (36%) en bénéficiant majoritairement du dispositif
- ETI (11%) et collectivités territoriales (14%) (*accès depuis 2016 et en progression constante*)

Secteurs d'activité (Top 4)*

- **Service R&D et ingénierie (24%)**
- Electronique communication et informatique (19%)
- Services tertiaires (19%)
- Finance et juridique (13%)

Répartition femmes/hommes (attribution Cifre)

- 39% (femmes)
- 61% (hommes)

Cursus d'origine des doctorants Cifre

- Ingénieur uniquement (27,3%)
- Ingénieur et Master (double cursus) (14,2%)
- Master hors ingénieur (36,7%)

Répartition territoriale des thèses Cifre

- Régions Île-de-France (45%)
- Auvergne-Rhône-Alpes (16%)

Salaires moyen CIFRE 2022:

- 30 988 € brut/an

- ✓ Visibilité et pérennisation du dispositif jusqu'en 2027 grâce à la LPR.
- ✓ Soutien constant du ministère et de l'ANRT dans la gestion du dispositif avec comme *leitmotiv* le soutien aux doctorants en leur apportant le plus de visibilité possible (crise sanitaire avec les prolongations de CIFRE, travaux sur la réductions des délais...).
- ✓ Dispositif au travers notamment de l'action de l'ANRT qui a beaucoup contribué depuis 40 ans à l'évolution de la formation doctorale et au renforcement de la place des docteurs dans le monde économique.
- ✓ Depuis toutes ces années, le dispositif CIFRE est donc devenu un outil de recherche partenariale incontournable, véritable levier de compétitivité et de croissance pour les entreprises. Il favorise également la mobilité des chercheurs entre le monde académique et celui de l'entreprise.



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION